



Union nationale des Syndicats **cgt** des Personnels des Associations et Organismes sociaux, sportifs & Culturels

14-16 rue des Lilas 75019 Paris | 01 42 40 94 02 | contact@uspaoc-cgt.fr

www.uspaoc-cgt.fr

L'ACTU SPAOC

COMITE DE FILIERE ANIMATION

La secrétaire d'état chargée de la jeunesse sous tutelle du ministère de l'éducation nationale et du ministère des armées, une première dans l'histoire de notre pays, a défini 25 mesures dont l'objectif prioritaire est de trouver de la main d'œuvre bon marché et sous qualifiée rapidement.

Ceci dans un secteur en tension qui souffre de sous effectifs chronique et d'un turn-over croissant en raison d'un « manque d'attractivité ».

25 mesures qui auront pour conséquence de normaliser encore un peu plus la précarité des salarié(e)s de ce secteur et de conforter l'idée que l'animation se limiterait à une expérience temporaire initiatique d'engagement pour un jeune en construction dans son parcours professionnel et personnel. Ceci en occultant tous les professionnels ayant l'ambition de vivre de leur métier.

-**Pour le gouvernement**, cela permet de diminuer de façon significative les chiffres du chômage (un jeune/ une solution). L'animation relayée à une voie de garage providentiel pour des personnes peu qualifiées, sous payées, appuyée par un plan de propagande et de communication incitatif et agressif auprès de tous les acteurs en lien avec la jeunesse. Ce plan permet de limiter les dotations en favorisant l'animation volontaire plutôt que l'animation professionnelle. C'est la fin de l'abondance mais l'avons-nous un jour connue ?

-**Pour les employeurs de la branche**, cela permet de générer un stock de « chair à canon » disponible pour répondre aux obligations de taux d'encadrement et de pénurie dans le secteur. C'est le principe de l'animateur(trice) jetable. Elle permet aussi aux réseaux historiques de l'économie sociale et solidaire d'obtenir une magne financière importante par le développement d'activité économique (formation BAFA, SNU....) répondant dans une certaine mesure à la question de l'aide aux associations pour assurer la pérennité de leur modèle économique.

- **Pour les personnels de l'animation, et de l'éducation populaire. AUX NOUVEAUX MISERABLES**, il y a peu d'avenir dans le secteur associatif avec les mesures proposées. Cette rentrée sera donc identique voir pire que l'année dernière.

En partant de cette logique, le plan qui en découle est inadapté. Le vrai sujet est de fermer la plaie en urgence. Eviter le départ des salariés par des mesures de bon sens qui auraient aussi pour effet de redonner de l'attractivité à ce métier.

Cela passe d'abord par la nécessité d'exercer dans des bonnes conditions son métier et de pouvoir en vivre, et d'y trouver du sens car l'animation est un métier formidable qui découle d'une mission de service public aux usagers. La ligne politique devrait se concentrer sur la professionnalisation et la revalorisation des métiers de l'animation et de l'éducation populaire. D'organiser des axes de travail en fonction de cet objectif qui relèvent de missions d'intérêt général. Aucun engagement fort de l'état ne vient apporter de solutions immédiates à cette situation pourtant prioritaire et le malaise et la colère exprimée par les salariés depuis plusieurs mois, voire plusieurs années.

A l'inverse, on peut constater que la feuille de route du plan d'action immédiat découlant des assises de l'animation, concernent prioritairement l'animation amateur et volontaire (cela signifie sans salaire mais indemnisé) ainsi que l'intronisation d'une forme nouvelle d'éducation populaire militaire au moins dans sa partie théorique (SNU).

Pour la professionnalisation de la filière animation, hormis des mesurette sans effet et des déclarations d'intention, l'axe principal est la réflexion collective et la construction de propositions.

La première réunion du « comité de la filière animation » aura lieu le 22 septembre 2022. Une sorte « de grand débat » à la sauce animation avec près de 60 réunions prévues au compteur qui se clôtureront le 6 juillet 2023.

A l'urgence sociale, la réponse serait : « réfléchissons ensemble et prenons le temps », ainsi les mesures immédiates revendiquées par les personnels de l'animation restent sans réponses.

Pour l'USPAOC CGT, nous irons porter les revendications des travailleuses et travailleurs du secteur de l'animation. Il est urgent d'apporter des réponses concrètes, aux financements de notre secteur afin de permettre d'augmenter les salaires, de réduire les taux d'encadrements, de rendre un service public de qualité aux usagers, de stopper la marchandisation de notre secteur.

Nous appelons tous les salariés du secteur à se mobiliser **le 29 septembre** afin de faire entendre notre voix.

Union nationale des syndicats cgt pour les personnels des associations et des organismes sociaux, sportifs et culturels | Salariés et saisonniers des centres de loisirs, des maisons de quartier, des centres sociaux, des centres de vacances, des crèches, des maisons pour tous, du périscolaire, des organismes de l'éducation populaire, tous les acteurs du lien social et familial | ANIMATION ECLAT | SPORT | ALISFA